



**S**yndicat des  
**P**rofessionnels  
des **I**ndustries  
de l'**A**udiovisuel  
et du **C**inéma

la cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS  
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20  
Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : [www.spiac-cgt.org](http://www.spiac-cgt.org)

Paris, le 14 novembre 2013

**Madame Frédérique BREDIN**  
**Présidente du C.N.C.**  
**12, rue de Lübeck**  
**75016 PARIS**

Madame la Présidente,

---

La conclusion toute récente d'une Convention collective étendue dans la production cinématographique nous impose un certain nombre de travaux :

– La présentation des dossiers d'agrément (voir exemplaire joint) ne nous permet pas de mesurer l'effectivité du respect de ce texte. Il importe que nous soyons en mesure de vérifier les niveaux de salaires pratiqués, la durée du travail, et donc une autre présentation est nécessaire qui afficherait les informations demandées.

– Nous avons entamé avec vos services et l'ensemble des organisations syndicales de producteurs concernées une réflexion autour d'une réforme du décompte des points du barème de soutien et cela afin de relocaliser l'emploi notamment. Au plus fort du « conflit » avec les organisations syndicales de producteurs, ces travaux ont été suspendus. Pour autant, la question des délocalisations reste entière, elle pénalise une très grande partie des professionnels que nous représentons et au-delà des entreprises des industries techniques notamment.

– Dans l'avenant à la convention collective conclu dans la nuit du 7 au 8 octobre dernier, une disposition prévoit que soit examinée par les partenaires sociaux la problématique des films dont le budget est inférieur à 1,2 millions d'euros. Pour mémoire, nos organisations ont rappelé qu'elles étaient hostiles à l'idée d'un troisième niveau de rémunération dans la production cinématographique. De la même manière, il n'est pas envisageable d'exclure du champ de la convention collective de la production cinéma, les films précités. À cette fin, nous souhaitons qu'un certain nombre des engagements pris à la fois par les organisations syndicales de producteurs mais aussi par les Pouvoirs Publics se concrétisent par un travail commun autour de cette problématique. Le temps nous est compté puisque nous avons six mois devant nous.

L'issue de la Communication cinéma de la Commission Européenne nous amène à penser que notre réflexion peut aller assez loin sur cette question sans que soit évoqués d'éventuels risques de conformité avec cette norme.

Sachant la détermination dont vous avez fait montre pour parvenir à une solution négociée dans la production cinématographique, nous ne doutons pas, Madame la Présidente, de l'intérêt que vous accorderez à l'ensemble de ces questions. Nous nous tenons à votre entière disposition pour en débattre dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre profond respect.

Laurent BLOIS,  
Délégué général,  
Pour le Conseil national.

P.J. : fiche salaires techniciens dossier d'agrément.